

Le point sur le ramassage des ordures ménagères

La collecte et le traitement de nos déchets sont assurés par le SEMOCTOM, Syndicat de l'Entre deux Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères, dont le siège est basé à St Léon. Hormis les déchets recyclables, l'essentiel des ordures ménagères est incinéré à l'usine Astria à Bègles et les encombrants émanant de la déchetterie de Béguey traités sur le site de Clerac (SITA).

La commune de Cadillac a transféré la compétence « déchets ménagers et assimilés » à la Communauté de Communes des Coteaux de Garonne qui l'a rétrocédée au SEMOCTOM. La C.D.C. décide du mode de financement du service et a choisi la « redevance » au lieu de la « taxe ». Monsieur Jean-Pierre Bironneau assure pour la municipalité dans ce domaine, la liaison avec la C.D.C. et le SEMOCTOM.

Fréquence des collectes des ordures ménagères

Pour Cadillac intra- muros (centre ville) :

Deux passages hebdomadaires sont réalisés (le lundi et le vendredi).

Pour Cadillac extra-muros (hors bastide) :

Depuis le 8 février 2010, une collecte hebdomadaire est effectuée chaque lundi.

Cette réduction de la fréquence des ramassages s'inscrit dans une démarche écologique et économique. Rappelons que les lois Grenelle 1 et 2 concernant l'environnement et votées en 2009 prévoient une réduction drastique de la production des déchets et assimilés d'ici fin 2012.

La collecte des recyclables (en porte à porte)

Le contenu des bacs jaunes ainsi que des sacs plastiques jaunes mis à disposition des habitants du centre ville par la C.D.C. sont collectés, une fois par semaine, le mercredi en ce qui concerne le centre ville.

Pour les habitants demeurant hors bastide, la collecte a lieu le même jour, une fois par quinzaine, le mercredi des semaines paires.

L'apport volontaire sur des sites particuliers

Verre, carton, plastique, boîtes en acier et en aluminium :

- sous le pont de la Garonne rive droite

Verre uniquement :

- sur le parking de l'institution J.J.Lataste
- à côté de la station d'épuration chemin de Minguin
- sur la place de la Benaugue
- route de Saint Macaire, à côté de l'entrée du cimetière

Verre et déchets verts :

- à la salle polyvalente des Baries (en face de la crèche)

Sont rigoureusement proscrits dans les containers destinés au verre : la vaisselle, la faïence, la porcelaine, le verre à vitre, la terre cuite, les ampoules.

Très prochainement, deux conteneurs à textile seront proposés sur les points d'apports volontaires aux bords de Garonne et au gymnase des Baries.

Recommandations importantes

Les personnes quittant leur habitation doivent laisser les bacs dans le logement.

Les bacs individuels ne doivent en aucun cas être délaissés sur l'espace public après le passage des collectes. Les policiers municipaux sont chargés de l'application de cette consigne. Ces bacs doivent être nettoyés régulièrement par leur détenteur. Parce qu'ils contiennent des substances toxiques pour l'homme et pour l'environnement, les déchets d'équipement électriques et électroniques (D.E.E.E.) à savoir le gros électroménager, les écrans à tubes cathodiques, les lampes « éco » et néons, les piles, les petits appareils, ne doivent plus être jetés dans la poubelle traditionnelle. Ils sont repris par leur vendeur ou peuvent être déposés à la déchetterie de St Léon.

Rappel de l'arrêté du 13 avril 2005 sur la réglementation des dépôts et déversements des déchets de toute nature sur la voie publique

Les jets, dépôts et déversements de toute nature ainsi que les dépôts d'objets encombrants ou les jets d'emballage de papier, de carton sont formellement interdits sur la voie publique. Les poubelles ne devront pas rester sur le trottoir après 19 h le jour du ramassage. Les personnes commettant des infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Ramassage des encombrants

La municipalité de Cadillac assure le ramassage des encombrants chaque 1^{er} mercredi du mois.

Modalités :

- **téléphoner à la mairie au préalable obligatoirement au 05 57 98 02 10 pour s'inscrire**

- déposer vos encombrants devant votre domicile, sur le trottoir, le matin du jour de la collecte. Les employés municipaux ne doivent pas entrer chez les particuliers.

- tous les encombrants sont collectés sauf les déchets verts et les D.E.E.E.

La déchetterie de Béguey

Adresse : déchetterie de Béguey, Zone Artisanale, téléphone: 05 56 76 93 32

Horaires et jours d'ouverture :

- le lundi de 13 h 15 à 17 h

- du mardi au samedi de 9 h 15 à 13 h et de 13 h 40 à 17 h

Que peut-on apporter à la déchetterie ?

- encombrants : meubles, tout venant ..., ferraille, métaux

- déchets verts (tonte, taille de haie)

- cartons, piles, batteries, huile de vidange, gravats excepté le plâtre

Benne pour les déchets verts

Le SEMOCTOM met à disposition des Cadillacais, une benne, lotissement des Baries, accessible librement. Si le container est plein, téléphoner à la mairie (05 57 98 02 10). Aucun autre déchet ne sera toléré à proximité ou dans cette benne.

Le SEMOCTOM envisage la création d'une équipe itinérante de broyage de déchets verts susceptible d'intervenir au profit des habitants ou des services techniques de notre commune. L'objectif étant de réduire le volume de ces déchets. Les broyats ainsi obtenus pourraient être utilisés en tant que paillage, amendement et adjuvants au compostage individuel. Afin d'évaluer les besoins éventuels des particuliers, il est demandé aux intéressés de se faire connaître auprès des services municipaux.

Le compostage individuel

Les Cadillacais peuvent s'équiper d'un composteur moyennant une participation de 10 €. Vous pouvez télécharger le bon de participation et la convention d'utilisation sur les site internet www.semocotom.com ou www.cdc-coteauxdegaronne.fr. Merci de renvoyer le tout avec votre chèque de 10 € au SEMOCTOM, 9 route d'Alégret – 33670 Saint Léon. Il vous sera délivré un composteur 325 litres, un bio-seau pour amener vos déchets de la cuisine au composteur, un mélangeur et un guide de compostage pour "bien composter".